



# LA SOURCE

## Ecole de Gardemalades à Lausanne

### Diplôme

La Direction de l'Ecole normale évangélique de gardemalades indépendantes déclare que Mademoiselle Marie Dubuis, —  
de Rossinières, cant. Suisse née le 21 décembre 1867, —  
a fait l'apprentissage réglementaire de trois ans, qu'elle a été instruite  
dans la théorie et dans la pratique de la profession de gardemalades, qu'elle  
a subi les épreuves réglementaires et qu'elle possède les connaissances et apti-  
tudes nécessaires à sa vocation.

En conséquence le présent diplôme est délivré à Mademoiselle —  
Marie Dubuis — pour lui servir de  
recommandation dans toutes les occasions où il lui sera utile de le produire.

Donné à Lausanne Suisse le 20 février 1902

Le Directeur

*D. G. Hoffmann*



#### EXTRAIT DES RÈGLEMENTS

Article premier. L'Ecole normale évangélique de gardemalades indépendantes, dite La Source, fondée à Lausanne en 1859 par M. et M<sup>me</sup> Agnes de Goussier a pour but de former des gardemalades respectables et pieuses.

Art. 16. Les leçons théoriques ont pour objet l'histoire, la physiologie, la pathologie, les soins à donner aux malades et l'hygiène.

Art. 17. Les élèves ont l'occasion de recevoir des conseils à la Clinique de Boudière, à la Polyclinique générale de Boudière, ou ailleurs dans les familles qui admettent la mise de garde de La Source et pendant les deux années de stage.

Art. 22. Les élèves instruites et instruisées qui pendant les deux années de stage ont obtenu de cette dernière, moyennant un certificat d'aptitude accompagné d'un livret de service.

Après avoir exercé pendant deux années la profession de gardemalades, d'une manière jugée satisfaisante par les Directeurs, elles obtiennent aussitôt de ce stage et sur leur demande, un diplôme de gardemalades.

Statuts Art. 7. La Source reçoit des élèves qui ont complété un développement de l'école.



